

DEPARTEMENT DE LA DROME**COMMUNE D'ALLAN****CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 25 juin 2024**

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la Convocation : 20/06/2024

Date d'affichage : 20/06/2024

L'an deux mille vingt- quatre et le vingt- cinq juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- GAUTHIER Laurent- David MAGNET- Marylin MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Christophe GRANGER - Joël MALIGNIER- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Laure DUCHAMP- Nathalie MARECHAL- Mylène DELORME

Excusés : Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)- Jean GRANGER- Véronique AUGIZEAU- Alexandra CHABANIS

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2024- 047 : Admission en non-valeur –**Exercice 2024 du budget annexe service de l'eau**

Certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement.

Les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles aucun recouvrement n'a pu être obtenu. L'admission en non-valeur n'exclut pas un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Sur proposition de Monsieur le comptable du SGC de Pierrelatte, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur et en créances éteintes pour les montants suivants :

Budget Eau	6541 Créances admises en non-valeur	404.90 €
------------	-------------------------------------	----------

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au chapitre 65 au budget de l'exercice en cours du service de l'eau

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Yves COURBIS,

Maire



Mylène DELORME

Secrétaire de séance

